



Abandon de poste Alternance contrat pro

Par **romains**, le **06/07/2015** à **11:37**

Bonjour;

Depuis octobre 2014 j'ai repris les études en alternance, en contrat pro.

Je suis donc salarié, mais suite à des problèmes psychologique depuis le 25 avril 2015 je ne me suis pas présenté sur mon lieu de travail. Je n'ai depuis aucune nouvelle de mon employeur et je n'ai pas cherché non plus à le contacter.

Malheureusement je ne peux pas obtenir d'arrêt de travail pour justifier de cette absence (le spécialiste qui me suis ne veut pas m'en fournir).

J'ai reçu aujourd'hui un courrier recommandé que j'ai signé, et qui me dis de prendre contact avec la RH.

Je ne souhaite pas retourner dans cette entreprise, bien que l'ambiance était bonne et les gens agréable, je ne me vois pas après autant de temps revenir comme ça.

Que dois-je faire? Je suis perdu !
Merci beaucoup

Par **P.M.**, le **06/07/2015** à **13:12**

Bonjour,

L'abandon de poste est une très mauvaise méthode car l'employeur n'a aucune obligation de vous licencier si c'est un CDI ou de rompre le CDD et si finalement il y procédait, vraisemblablement pour faute grave, il peut prendre tout son temps, résultat, jusque là, sans ressources, vous ne pouvez pas être embauché par une autre entreprise puisque pas libre de tout engagement et pas plus vous inscrire à Pôle Emploi...

Vous auriez pu rechercher plutôt une solution amiable dans le genre rupture conventionnelle pour un CDI ou raccourcissant le terme du CDD mais il n'est peut-être pas trop tard puisqu'il vous est proposé de prendre contact avec la RH...